CRE RENOVE

VOS ELUS CSE

Frédérique SERIN
Vincent MUTEL
Karine BENAZECH
Yves CIUTAT
Sophie GRIL
Frédéric TERRAL
Marc CASTEILTORT
Mina AZZA
Joel ETIENNE
Christophe CHOPINEAU
Christine CANTAN
Jérôme BONNIER

VOTRE DELEGUE REGIONAL

Jean Luc BONNET

VOTRE DELEGUEE REGIONALE ADJOINTE

Sophie GRIL

SNAP Information et Consultation sur le pilote du Contrôle de la Recherche d'Emploi (CRE) rénové

La Loi « Plein Emploi » a introduit des évolutions en matière de contrôle des DE, notamment le remplacement du système actuel de sanction par un **système dans lequel l'appréciation des manquements est globalisée afin de sanctionner un comportement général du DE identifié par un faisceau d'indices.**

EVOLUTIONS INTRODUITES PAR LA LOI PLEIN EMPLOI

Evolutions des manquements

Droit commun aujourd'hui pour les seuls demandeurs d'emploi hors CEJ		Demain, pour tous
Manquements actuels	Correspondance avec les groupes de manquement actuels	Socle commun de manquements pour tous les organismes (FT, CD, MILO) *correspondance avec les manquements actuels*
Refus d'élaborer ou d'actualiser le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE)	Groupe 2	Refus d'élaborer ou d'actualiser le contrat d'engagement, sans motif légitime
Absence à RDV avec Pôle emploi ou un organisme désigné par Pôle emploi	Groupe 1	Manquement à l'obligation d'assiduité, à la participation active aux actions prévues par le plan d'action et à celle de réaliser des actes positifs et répétés en vue de trouver un emploi, parmi lesquels figurent les candidatures à des offres d'emploi, en vue de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, de réaliser des actions concourant à l'insertion sociale et professionnelle et de mettre en œuvre, le cas échéant, le projet de reconversion professionnelle (PRP) NOUVEAU
Insuffisance d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi ou créer une entreprise	Groupe 2	
Refus de suivre ou l'abandon d'une action d'aide à la recherche d'une activité professionnelle	Groupe 2	
Non- présentation à une action de formation ou abandon d'une action de formation	Groupe 2	
Refus à 2 reprises d'une offre raisonnable d'emploi	Groupe 2	Refus à deux reprises, sans motif légitime, d'une offre raisonnable d'emploi
Fausse déclaration en vue d'être ou demeurer inscrit ou de percevoir indûment le revenu de remplacement	Groupe 3	Fraude et fausses déclarations pour être ou demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi, et fausses déclarations pour bénéficier indûment du revenu de remplacement ou des allocations spécifiques aux jeunes.
Activité professionnelle très brève non déclarée (fausse déclaration 3 fois de suite avec avertissement suite aux deux premières ou plus de 45 jours)	Groupe 3	

Ancien périmètre du contrôle de la recherche d'emploi.

Pour l'opérateur France Travail, le contrôle de « l'obligation d'assiduité et de la participation active prévues par le plan d'action » sera couvert demain par les équipes CRE. Les autres manquements relèveront toujours de la compétence des agences.

France Travail

PILOTE DU CONTROLE DE LA RECHERCHE D'EMPLOI RENOVE

CSE Occitanie

Afin de préparer l'entrée en vigueur au 1er janvier 2025 de ces nouvelles modalités de contrôles des engagements du DE, un pilote sera mené tout au long de l'année 2024 sur 8 régions volontaires.

En Occitanie, seront concernées les 6 agences de la DT Lot Tarn & Garonne ainsi que l'équipe CRE correspondante.

2 axes de transformation prioritaires sont portés par le projet CRE rénové

Organisation

- Déployer un **plan de conduite de changement** à destination des plateformes CRE et des agences pour accompagner les changements (périmètre GL/CRE, prise en main des évolutions métier et SI par les équipes CRE…)
- Assurer le **recrutement, la formation et l'accueil de nouveaux conseillers CRE en plateformes** pour faciliter le transfert de charge de la GL vers le CRE
- Définir de **nouvelles modalités de coordination CRE/agences** (ex : mise en place **d'un référent CRE en agence**) pour améliorer l'analyse de la situation du DE et la continuité de son suivi (passage de relai suite à un contrôle ou une sanction)
- Constituer, avec les partenaires volontaires, des **équipes territoriales pluridisciplinaires de contrôle** composées de représentants FT, CD, MILO, Cap emploi qui se réuniraient en instances « **regards croisés CRE** » pour analyser les situations dites « complexes »

Processus

- Proposer une **procédure adaptée** pour réduire la durée des contrôles et traiter rapidement les situations pour lequel le faisceau d'indices présent au dossier est suffisant
- Proposer une **grille commune de faisceaux d'indices** afin d'harmoniser les pratiques, garantir l'équité de traitement des DE et améliorer la qualité des contrôles
- **Adapter les requêtes existantes et en créer de nouvelles** pour améliorer le ciblage des DE à fort risque de décrochage ou DE sans actions de retour à l'emploi engagées
- Assurer une **dématérialisation plus importante du processus** pour réaliser des gains de productivité en respectant les principes RGPD, et limiter les activités de contrôle à faible valeur ajoutée (ex : scan des documents papier)

Les questions du **SNAP Occitanie** :

1) L'entretien sera-t-il mené par le CRE, le conseiller référent ou le référent CRE de l'agence ?

2) Qu'entendez-vous par une grille de faisceau d'indices ? (Nombre d'actions, de MER, de MEC, selon si le métier est en tension ou pas).

3) Le référent CRE dans l'agence sera-t-il choisi ou y aurait-il un appel à volontariat ?

4) Pouvez-vous préciser quelles seront ces nouvelles procédures de contrôle et les évolutions SI qui permettront aux équipes CRE d'absorber le transfert de charge de la GL vers le CRE et de réaliser des gains de productivité ? Il est prévu des alertes automatiques dans le cadre de ces nouveaux contrôles issus du transfert de la GL (absences à rdv, à action d'aide à la recherche d'emploi, à formation, à prestations) : est-ce qu'il y aura une alerte à chaque absence à RDV, à chaque abandon de prestation ou formation ?)

PROCHE, ACTIF, humain !
SNAP

SYNDICAT SNAP
région OCCITANIE
syndicat.snap-occitanie@francetravail.fr

Je clique, j'adhère !

PILOTE DU CONTROLE DE LA RECHERCHE D'EMPLOI RENOVE

CSE Occitanie

Les réponses de la Direction :

1. L'entretien sera mené par le CRE.
2. Le faisceau d'indices est une analyse du dossier et il servira surtout à se coordonner avec nos partenaires pour savoir ce qui est acceptable ou ne l'est pas.
3. La manière de choisir le référent CRE n'est pas calée à ce jour.
4. A ce stade, peu d'éléments pratiques et techniques sont connus. Les absences à entretiens seront désormais gérées par le CRE qui recevra des alertes.

Questionnée, la Direction confirme que le déploiement de ce projet est prévu en deux temps : ce pilote, qui ne concerne que la DT 46/82, puis une extension pour l'ensemble de la Région.

Le pilote du Contrôle du CRE rénové est rejeté à la majorité des élus du CSE.

L'avis du **SNAP Occitanie** :

Pour le **SNAP Occitanie**, la présentation de ce pilote souffre d'un manque d'éléments tangibles à même de garantir l'intérêt et la pertinence de cette nouvelle orientation :

- Absence d'élément technique et manque de précisions opérationnelles en lien avec la Loi sur le plein emploi,
- Absence de critère et manque de certitudes sur l'automatisme de la GL (tant en termes de process que de volumétrie),
- Absence de situations concrètes relevant de la gestion des contestations et, donc, susceptibles d'entretenir le flou et de générer des décisions hétérogènes.

Ces constats poussent le **SNAP Occitanie** à s'interroger sur les actions opératoires et concrètes à déployer par les équipes et sur les délais à tenir au regard de la volumétrie du transfert de charges qui sera nécessairement opéré.

Enfin, le **SNAP Occitanie** se demande si la diffusion – en cours – de postes pour le Service CRE sera suffisante pour absorber la charge inhérente à ce projet, au-delà du seul pilote de la DT Lot Tarn & Garonne.

*Pour toutes ces raisons, le **SNAP Occitanie émet un avis défavorable.***